

L'INFOLETTRE DU STTRC

28 OCTOBRE 2022

(514) 842-4020 OU (888) 842-4020 SCRC@SCRC.QC.CA

Crise majeure à Rimouski

Depuis la fin septembre, la station de Rimouski et l'ensemble de l'Est du Québec sont aux prises avec une crise importante: il manque de personnel pour faire fonctionner adéquatement le module de l'affectation. Des journalistes volontaires remplacent tant bien que mal dans ces fonctions. L'affectation est un enjeu reconnu par la direction. Le modèle d'un module centralisé à Rimouski pour affecter les journalistes de Rimouski, Matane et Sept-Îles ne fonctionne pas. Il y a 22 journalistes pour ces 3 territoires. La crise vient du fait que la directrice a profité de l'absence de tous les membres du module (trois permanentes et une relève) pour décentraliser temporairement l'affectation. Même temporaire, cette réorganisation a été mal reçue par une partie des effectifs de Rimouski. Pour leur part, les délégué(e)s de l'Est demandent à Radio-Canada de mandater, au plus vite, une ressource externe pour établir un diagnostic et présenter des recommandations - la même approche utilisée à la station de Québec.

Évaluation des emplois : remerciements et « prise 2 » !

Durant la tournée de présentation de la nouvelle convention collective, vous avez été nombreux et nombreuses à nous approcher pour savoir où en étaient les travaux du comité conjoint d'évaluation des emplois. Voici donc un résumé des plus récents développements.

D'abord, la lettre d'entente qui traitait du sujet de l'évaluation des emplois a été reconduite dans la nouvelle convention. Le comité se rencontre au moins une fois par semaine depuis la fin des négociations et des rencontres supplémentaires seront ajoutées selon les besoins.

Le comité syndical a également accueilli une nouvelle membre dans ses rangs. Nous souhaitons donc la bienvenue à Julie Roy, qui est journaliste à la recherche à Montréal depuis plusieurs années. Sa connaissance de la salle de nouvelles et des emplois journalistiques sera un apport majeur pour le comité. Un grand merci à Julie d'avoir accepté de se joindre à l'aventure.

Pour ceux et celles qui auraient voulu remplir le questionnaire, mais qui ne l'ont pas encore fait, sachez qu'une deuxième campagne de récolte d'information se déroulera dans quelques semaines. Vous aurez donc une nouvelle chance de participer à l'élaboration de nos nouvelles monographies d'emploi. Les courriels seront envoyés durant la semaine du 7 novembre. Vous aurez encore une fois une quinzaine de jours pour remplir et retourner le questionnaire. Surveillez votre courriel radio-canadien. Vos réponses sont primordiales pour que les nouvelles monographies décrivent réellement notre réalité, et qu'elles se reflètent ensuite dans les grilles salariales. Comme la dernière fois, ce n'est pas tout le monde qui va recevoir un courriel.

COTISATIONS SYNDICALES

En prévision des négociations pour notre nouvelle convention collective, les membres du STTRC avaient accepté, en assemblée générale en octobre 2020, une augmentation temporaire des cotisations syndicales, afin d'avoir des ressources pour pouvoir mener à bien les négociations. Le taux de cotisation était passé de 1,95 % à 2,05 %, soit quelques dollars de plus par semaine. Étant donné que nous avons obtenu une nouvelle convention collective, en évitant un conflit de travail, le STTRC, comme convenu, va revenir au taux de cotisation précédent, donc à 1,95 %. Cette diminution des cotisations ne prend pas effet immédiatement: il y a un délai de deux mois avant que l'employeur n'ajuste le montant dans les paies.